

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
accordant, pour l'année scolaire 2024-2025, dérogation à
diverses normes dans l'enseignement secondaire**

A.Gt. 11-04-2025

M.B. 25-04-2025

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 29 juillet 1992 portant organisation de l'enseignement secondaire de plein exercice, les articles 5quater, §2, 5sexies, 19 et 22, §1^{er}, alinéas 6 à 10 ;

Vu l'arrêté royal du 15 avril 1977 fixant les règles et les conditions de calcul du nombre d'emplois dans certaines fonctions du personnel auxiliaire d'éducation et du personnel administratif des établissements d'enseignement secondaire, article 5, alinéa 4 ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 15 mars 1993 fixant les obligations de concertation entre établissements de même caractère dans l'enseignement secondaire de plein exercice, l'article 24, §4 ;

Vu les avis du Conseil général de l'enseignement secondaire, donnés en date du 18 avril 2024 et du 23 mai 2024 ;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 06 novembre 2024 ;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 11 avril 2025 ;

Considérant qu'il est nécessaire de maintenir certaines options, certains degrés et certaines années d'études afin de permettre une offre d'enseignement par caractère et qu'il n'existe aucune concurrence entre les établissements de même caractère à propos de ces options, degrés ou années d'études ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Conformément à l'article 19 du décret du 29 juillet 1992 portant organisation de l'enseignement secondaire de plein exercice, il est dérogé, pour l'année scolaire 2024-2025, aux normes de maintien pour les options, degrés et années d'études dans les établissements scolaires qui sont repris à l'annexe I du présent arrêté.

Article 2. - Conformément à l'article 19 du décret du 29 juillet 1992 précité, il est dérogé, pour l'année scolaire 2024-2025, aux normes de maintien pour les options, degrés et années d'études dans les établissements scolaires qui sont repris à l'annexe II du présent arrêté, sur la base des indicateurs entraînant la délivrance automatique de la dérogation.

Article 3. - Conformément à l'article 22, §1^{er}, alinéas 6 à 10 du décret du 29 juillet 1992 précité, il est accordé à l'établissement scolaire qui est repris à l'annexe III du présent arrêté, une dérogation à la globalisation du comptage des élèves pour une durée de cinq années scolaires consécutives à partir de l'année scolaire 2024-2025.

Article 4. - Conformément à l'article 5, alinéa 4, de l'arrêté royal du 15 avril 1977 fixant les règles et les conditions de calcul du nombre d'emplois dans certaines fonctions du personnel auxiliaire d'éducation et du personnel administratif des établissements d'enseignement secondaire, il est dérogé à la condition de l'article 5, alinéa 1^{er}, 1^o, pour une période de cinq ans à partir de l'année scolaire 2024-2025 pour l'établissement repris en annexe IV.

Article 5. - Conformément à l'article 5quater, §2, alinéa 3, du décret du 29 juillet 1992 précité, il est dérogé, pour l'année scolaire 2024-2025, à la disposition du même article §2, alinéa 1^{er}, pour les établissements scolaires qui sont repris à l'annexe V du présent arrêté, sur la base des critères et indicateurs fixés conformément à l'article 5sexies du même décret.

Article 6. - Le présent arrêté produit ses effets le 26 août 2024.

Article 7. - Le Ministre qui a l'éducation dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 11 avril 2025.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur,
de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE

La Ministre de l'Education et de l'Enseignement de Promotion sociale,

V. GLATIGNY

ANNEXE à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française accordant, pour l'année scolaire 2024-2025, dérogation à diverses normes dans l'enseignement secondaire

Siège			Implantation		Dérogation demandée						Indicateurs automatiques				Indicateurs non automatiques				Avis CGES						
N°FASE	Nom Etablissement	Localité	Impl. n°FASE	Impl. Localité	Degré	Année(s)	Forme / Section	Type (PE / ALT)	Dérogation	Code option	Libellé option	A1	A2	C1	C3	C4	A3	A4	B1	B2	C2				
1	422	CENTRE SCOLAIRE SAINTE-MARIE - LA SAGESSE	SCHAERBEEK	775	SCHAERBEEK	1 D2 G	3, 4	G	PE	DEGRE												X	Favorable		
2	422	CENTRE SCOLAIRE SAINTE-MARIE - LA SAGESSE	SCHAERBEEK	775	SCHAERBEEK	1 D2 TT	3, 4	TT	PE	DEGRE												X	Favorable		
3	432	INSTITUT SAINT-DOMINIQUE	SCHAERBEEK			1 D2 G	3, 4	GTr	PE	OPTION	2926 GREC												X	Favorable	
4	622	CEPES - Centre provincial d'enseignement secondaire	JODOIGNE			1 D3 G	5, 6	GTr	PE	OPTION	2652 SCIENCES ECONOMIQUES						X							Favorable	
5	680	COLLEGE SAINT-FRANCOIS D'ASSISE	TUBIZE	1212	TUBIZE	1 D3 G	5, 6, 7	G	PE	DEGRE											X			Favorable	
6	712	COLLEGE TECHNIQUE SAINT-JEAN	WAVRE			1 D1 C	1, 2	C	PE	DEGRE							X					X		Favorable	
7	936	Institut Sainte-Anne	GOSSELIES	1733	GOSSELIES	1 D3 TT	5	TTr	PE	OPTION	9107 SCIENCES APPLIQUEES							X		X	X			Favorable	
8	950	ATHENE ROYAL WYONNE VIESLET	MARCHELLE-AU-PONT	1761	MARCHELLE-AU-PONT	1 D3 P	5, 6, 7	P	PE	DEGRE							X		X					Favorable	
9	1312	INSTITUT SAINT-HEMRI	CORMINES-WARNETON			1 D3 P	5, 6, 7	P	PE	DEGRE							X							Favorable	
10	1464	ATHENE ROYAL JULES BORDET	SOIGNIES			1 D3 P	5, 6, 7	P	PE	DEGRE							X							Favorable	
11	1901	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	HERSTAL	3769	HERSTAL	1 D1 C	1, 2	C	PE	DEGRE							X		X					Favorable	
12	1901	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	HERSTAL	3769	HERSTAL	1 D3 TQ	5, 6, 7	TQ	PE	DEGRE							X		X					Favorable	
13	1997	Institut Saint-Joseph et Sainte-Julienne	LIEGE			1 D2 G	3, 4	GTr	PE	OPTION	2814 LATIN													Favorable	
14	2044	ATHENE ROYAL LIEGE ATLAS	LIEGE	3906	JUPILLE-SUR-MEUSE	1 D3 P	5, 6, 7	P	PE	DEGRE											X			Favorable	
15	2339	ECOLE POLYTECHNIQUE DE VERVIERS	VERVIERS	4685	VERVIERS	1 D3 TT	5, 6	TT	PE	DEGRE									X	X				Favorable	
16	2636	ATHENE ROYAL DE BOUILLON - PALISEUL	BOUILLON	5259	BOUILLON	1 D2 G	3, 4	G	PE	DEGRE											X	X		Favorable	
17	2636	ATHENE ROYAL DE BOUILLON - PALISEUL	BOUILLON	5259	BOUILLON	1 D3 G	5, 6, 7	G	PE	DEGRE											X	X		Favorable	
18		INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNALITE FRANCAISE																							
18	2712	CENTRE ARDENNE	LIBRAMONT			1 D3 G	5, 6, 7	G	PE	DEGRE							X					X		Favorable	
19		INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNALITE FRANCAISE																							
19	2712	CENTRE ARDENNE	LIBRAMONT			1 D3 TT	5, 6	TT	PE	DEGRE							X					X		Favorable	
20	2792	ATHENE ROYAL NORBERT COLLARD	BEAURAING	5528	BEAURAING	1 D3 G	5, 6	G	PE	DEGRE									X	X	X			Favorable	
21	2865	ATHENE ROYAL ROCHEFORT-JEMELLE	ROCHEFORT	5670	ROCHEFORT	1 D2 G	3, 4	G	PE	DEGRE							X		X	X				Favorable	
22	2865	ATHENE ROYAL ROCHEFORT-JEMELLE	ROCHEFORT	5670	ROCHEFORT	1 D2 TT	3, 4	TT	PE	DEGRE							X		X	X				Favorable	
23	2865	ATHENE ROYAL ROCHEFORT-JEMELLE	ROCHEFORT	5670	ROCHEFORT	1 D2 TT	3, 4	TTr	PE	OPTION	8404 SPORT-ETUDES									X		X		Favorable	
24	2865	ATHENE ROYAL ROCHEFORT-JEMELLE	ROCHEFORT	5670	ROCHEFORT	1 D3 G	5, 6, 7	G	PE	DEGRE										X	X			Favorable	
25	3007	INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNALITE FRANCAISE	EGHEZEE			1 D1 C	1, 2	C	PE	DEGRE														Favorable	
26	3047	ATHENE ROYAL TAMINES	TAMINES			1 D2 G	3, 4	G	PE	DEGRE							X		X	X				Favorable	
27	3047	ATHENE ROYAL TAMINES	TAMINES			1 D3 G	5, 6, 7	G	PE	DEGRE							X		X	X				Favorable	
28	3117	ATHENE ROYAL FLORENNES	FLORENNES	6200	FLORENNES	1 D3 G	5, 6, 7	G	PE	DEGRE											X	X		Favorable	
29	3117	ATHENE ROYAL FLORENNES	FLORENNES	6200	FLORENNES	1 D3 TT	5, 6	TT	PE	DEGRE											X	X		Favorable	
30	95265	INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNALITE FRANCAISE	TOURNAI	3368	TOURNAI	1 D3 TQ	5, 6, 7	TQ	PE	DEGRE							X		X					Favorable	
31	95333	INSTITUT SAINTE-MARIE	FONTAINE-L'EVÊQUE	2040	FONTAINE-L'EVÊQUE	1 D3 G	5, 6, 7	G	PE	DEGRE											X	X		Favorable	

A titre conservatoire

N°FASE	Nom Etablissement	Localité	Impl. n°FASE	Impl. Localité	Degré	Année(s)	Forme / Section	Type (PE / ALT)	Dérogation	Code option	Libellé option	A1	A2	C1	C3	C4	A3	A4	B1	B2	C2	Avis CGES		
1	923	U.T. - Institut d'enseignement technique secondaire	CHARLEROI			1 D1 C	1, 2	C	PE	DEGRE									X					Favorable
2	1116	INSTITUT TECHNIQUE ET COMMERCIAL DES AUMONIERES DU TRAVAIL	BOUSSU			1 D3 TQ	5, 6, 7	TQ	PE	DEGRE			X											Favorable
3	1204	INSTITUT TECHNIQUE SAINT-LUC	MONS			1 D3 TQ	7	TQ	PE	OPTION	2216 CLIMATISATION ET CONDITIONNEMENT D'AIR							X						Favorable
4	1787	Athénée royal Agri-Saint-Georges	HUY	4844	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE	1 D3 G	5, 6	GTr	PE	OPTION	6101 SCIENCES							X	X	X	X			Favorable
5	1787	Athénée royal Agri-Saint-Georges	HUY	4844	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE	1 D3 TT	5, 6	TTr	PE	OPTION	6101 SCIENCES								X	X	X	X		Favorable
6	2467	ETIENNE LENOIR	ARLON	4966	ARLON	1 D1 C	1, 2	C	PE	DEGRE								X		X				Favorable
7	2792	ATHENE ROYAL NORBERT COLLARD	BEAURAING	5528	BEAURAING	1 D3 G	5, 6	GTr	PE	OPTION	3101 MATHÉMATIQUE										X	X		Favorable
8	2865	ATHENE ROYAL ROCHEFORT-JEMELLE	ROCHEFORT	5670	ROCHEFORT	1 D3 G	5, 6	GTr	PE	OPTION	2652 SCIENCES ECONOMIQUES										X	X		Favorable

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française accordant, pour l'année scolaire 2024-2025, dérogation à diverses normes dans l'enseignement secondaire.

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, des Relations internationales et des Relations intra-francophones,

Elisabeth DEGRYSE

La Première Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement de Promotion sociale,

Valérie GLATIGNY

ANNEXE II à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française accordant, pour l'année scolaire 2024-2025, dérogation à diverses normes dans l'enseignement secondaire.

Siège			Implantation		Dérogation demandée							Indicateurs automatiques					Indicateurs non automatiques					Avis CGES	
N°YASE	Nom Etablissement	Localité	Impl. n°Yase	Impl. Localité	Degré	Année(s)	Forme / Section	Type (PE / ALT)	Dérogation	Code option	Libellé option	A1	A2	C1	C3	C4	A3	A4	B1	B2	C2		
1	33 ATHENEE ROYAL LEONARDO DA VINCI	ANDERLECHT	51	ANDERLECHT	1 D3 TQ	7	TQ	PE	OPTION	2524	TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN MAINTENANCE ET DIAGNOSTIC AUTOMOBILE	X					X	X	X		X		Favorable
2	40 INSTITUT DE LA PROVIDENCE	ANDERLECHT			R DQ	4	PQ	ALT	OPTION	2707	CARROSSIER/CARROSSIERE	X											Favorable
3	123 Athénée Adolphe Max	BRUXELLES			1 D2 G	3,4	GTr	PE	OPTION	3926	GREC 2H	X											Favorable
4	126 ATHENEE ROBERT CATTEAU	BRUXELLES			1 D3 G	5,6	GTr	PE	OPTION	2926	GREC	X											Favorable
6	127 ATHENEE LEON LEPAGE	BRUXELLES			1 D3 G	5,6	GTr	PE	OPTION	2814	LATIN	X											Favorable
5	129 ATHENEE EMILE BOCKSTAEL	LAEKEN			1 D3 G	5,6	GTr	PE	OPTION	2926	GREC	X											Favorable
7	145 INSTITUT BISCHOFFSHEIM	BRUXELLES	311	BRUXELLES	1 D3 TT	5,6	TT	PE	DEGRE			X	X						X				Favorable
8	214 INSTITUT SAINT-STANISLAS	ETTERBEEK			1 D3 G	5,6	GTr	PE	OPTION	2814	LATIN	X											Favorable
9	290 Athénée communal Charles Janssens	IXELLES			1 D3 P	5,6,7	P	PE	DEGRE			X	X										Favorable
10	290 Athénée communal Charles Janssens	IXELLES			1 D3 P	7	PQ	PE	OPTION	9998	7E PROFESSIONNELLE	X											Favorable
11	390 LYCEE GUY CUELL	SAINTE-JOSSE-TEN-NOODE	734	SAINTE-JOSSE-TEN-NOODE	1 D2 G	3,4	G	PE	DEGRE			X							X	X			Favorable
12	432 INSTITUT SAINT-DOMINIQUE	SCHAEERBEEK			1 D3 G	5,6	GTr	PE	OPTION	2814	LATIN	X										X	Favorable
13	465 ATHENEE ROYAL D'UCCLLE II	UCCLLE			1 D3 G	5,6	GTr	PE	OPTION	1379	EDUCATION ARTISTIQUE	X											Favorable
14	480 ATHENEE GANENOU	UCCLLE			1 D2 G	3,4	GTr	PE	OPTION	2814	LATIN		X									X	Favorable
15	540 COLLEGE JEAN XXIII	WOLUWE-SAINTE-PIERRE			1 D3 G	5,6	GTr	PE	OPTION	2814	LATIN	X					X						Favorable
16	565 ATHENEE ROYAL DE BRAINE-L'ALLEUD	BRAINE-L'ALLEUD			1 D2 G	3,4	G	PE	DEGRE			X									X		Favorable
17	565 ATHENEE ROYAL DE BRAINE-L'ALLEUD	BRAINE-L'ALLEUD			1 D3 G	5,6	GTr	PE	OPTION	3101	MATHEMATIQUE	X										X	Favorable
18	565 ATHENEE ROYAL DE BRAINE-L'ALLEUD	BRAINE-L'ALLEUD			1 D3 G	5,6	GTr	PE	DEGRE	6101	SCIENCES	X										X	Favorable
19	565 ATHENEE ROYAL DE BRAINE-L'ALLEUD	BRAINE-L'ALLEUD			1 D3 G	5,6,7	G	PE	DEGRE			X										X	Favorable
20	616 ATHENEE ROYAL JODOIGNE	JODOIGNE			1 D3 G	5,6	GTr	PE	OPTION	2652	SCIENCES ECONOMIQUES	X					X						Favorable
21	712 COLLEGE TECHNIQUE SAINT-JEAN	WAVRE			R DQ	4	PQ	ALT	OPTION	1208	OUVRIER QUALIFIE/OUVRIERE QUALIFIEE EN HORTICULTURE	X					X						Favorable
22	712 COLLEGE TECHNIQUE SAINT-JEAN	WAVRE			1 D2 TT	3,4	TT	PE	DEGRE			X					X					X	Favorable
23	827 ATHENEE ROYAL LUCIENNE TELLIER	ANVAING			1 D3 P	5,6,7	P	PE	DEGRE				X										Favorable
24	910 INSTITUT SAINT-JOSEPH	CHARLEROI	1660	CHARLEROI	1 D3 P	5,6,7	P	PE	DEGRE				X								X		Favorable
25	910 INSTITUT SAINT-JOSEPH	CHARLEROI			1 D3 TQ	5,6,7	TQ	PE	DEGRE				X										Favorable
26	912 INSTITUT NOTRE-DAME	CHARLEROI			1 D2 TT	3,4	TTr	PE	OPTION	9107	SCIENCES APPLIQUEES	X											Favorable
27	912 INSTITUT NOTRE-DAME	CHARLEROI			1 D3 TQ	7	TQ	PE	OPTION	9313	COMPLEMENT EN OFFICINE HOSPITALIERE	X		X									Favorable
28	936 Institut Sainte-Anne	GOSSIELES			R DQ	4	PQ	ALT	OPTION	4205	BOUCHER-CHARCUTIER/BOUCHERE-CHARCUTIERE	X		X								X	Favorable
29	946 LYCEE MIXTE FRANCOIS DE SALES	GILLY			1 D3 TT	5	TTr	PE	OPTION	9113	INFORMATIQUE	X										X	Favorable
30	946 LYCEE MIXTE FRANCOIS DE SALES	GILLY			1 D3 TT	5,6	TT	PE	DEGRE				X									X	Favorable
31	950 ATHENEE ROYAL YVONNE VIESLET	MARCHIENNE-AU-PONT	1761	MARCHIENNE-AU-PONT	1 D2 G	3,4	GTr	PE	OPTION	2664	SCIENCES SOCIALES	X					X		X				Favorable
32	CENTRE EDUCATIF COMMUNAL SECONDAIRE 'LA GARENNE'	CHARLEROI	1852	CHARLEROI	1 D2 TT	3,4	TTr	PE	OPTION	8401	EDUCATION PHYSIQUE	X					X		X				Favorable
33	1000 INSTITUT SAINTE-MARIE	CHATELET			1 D3 TQ	7	TQ	PE	OPTION	6217	TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN IMAGE DE SYNTHESE	X	X				X					X	Favorable
34	1194 INSTITUT SAINT-FERDINAND	JEMAPPES	2336	JEMAPPES	1 D3 G	5,6	GTr	PE	OPTION	2814	LATIN	X					X		X				Favorable
35	1230 INSTITUT SAINT-LUC	MONS			1 D3 TQ	7	TQ	PE	OPTION	6217	TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN IMAGE DE SYNTHESE	X					X	X					Favorable
36	1264 ATHENEE ROYAL SAINT-GHISLAIN	SAINTE-GHISLAIN			1 D2 G	3,4	GTr	PE	OPTION	2814	LATIN	X					X						Favorable
37	1265 LYCEE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE CHARLES PUSNIER	SAINTE-GHISLAIN			1 D2 G	3,4	GTr	PE	OPTION	2814	LATIN	X					X						Favorable
38	1312 INSTITUT SAINT-HENRI	COMINES-WARNETON			1 D3 TT	5	TTr	PE	OPTION	8107	SCIENCES SOCIALES ET EDUCATIVES	X											Favorable
39	1361 INSTITUT TECHNIQUE SAINT-GABRIEL	BRAINE-LE-COMTE			R DQ	4	PQ	ALT	OPTION	3311	MACON/MACONNE	X											Favorable
40	1414 HUREZ	LA LOUVIERE	2845	LA LOUVIERE	1 D3 TQ	7	TQ	PE	OPTION	8323	ESTHETICIEN SOCIAL/ESTHETICIENNE SOCIALE	X							X				Favorable
41	1440 ATHENEE ROYAL RENE MAGRITTE	LESSINES	2903	LESSINES	1 D3 P	5,6,7	P	PE	DEGRE			X									X		Favorable
42	1441 COLLEGE VISITATION - LA BERLIERE	LESSINES	2902	LESSINES	1 D3 P	5,6,7	P	PE	DEGRE				X				X		X				Favorable
43	1464 ATHENEE ROYAL JULES BORDET	SOIGNIES			1 D3 P	7	PQ	PE	OPTION	3137	CONSTRUCTEUR/TRICE-MONTEUR/SE DE BATIMENT EN STRUCTURE BOIS	X	X				X					X	Favorable
44	1494 INSTITUT PARIDAENS	BEAUMONT			1 D3 P	5,6,7	P	PE	DEGRE			X	X										Favorable
45	1525 ATHENEE ROYAL DE CHIMAY	CHIMAY			1 D3 P	5,6,7	P	PE	DEGRE			X					X						Favorable
46	1527 INSTITUT NOTRE-DAME	CHIMAY			R DQ	4	PQ	ALT	OPTION	7125	VENDEUR/VENDEUSE	X											Favorable
47	1569 ATHENEE ROYAL THUIN	THUIN			R DQ	4	PQ	ALT	OPTION	3311	MACON/MACONNE	X		X			X						Favorable
48	1569 ATHENEE ROYAL THUIN	THUIN			R DQ	4	PQ	ALT	OPTION	8123	AIDE FAMILIAL/AIDE FAMILIALE	X					X						Favorable
49	1595 MORLANWELZ	MORLANWELZ			R DQ	4	PQ	ALT	OPTION	2707	CARROSSIER/CARROSSIERE	X					X						Favorable
50	1595 MORLANWELZ	MORLANWELZ			R DQ	4	PQ	ALT	OPTION	3521	CARRELEUR CHAPISTE/CARRELEUSE CHAPISTE	X		X	X								Favorable
51	1595 MORLANWELZ	MORLANWELZ			R D3 TQ	7	TQ	ALT	OPTION	2414	COMPLEMENT EN PRODUCTIQUE	X											Favorable
52	1635 ATHENEE ROYAL PERLUWELZ	PERLUWELZ			1 D3 G	5,6	GTr	PE	OPTION	2652	SCIENCES ECONOMIQUES	X					X				X		Favorable
53	1689 INSTITUT DE LA SAINTE-UNION	KAIN			1 D3 P	5,6,7	P	PE	DEGRE			X											Favorable
54	1698 COLLEGE NOTRE-DAME	TOURNAI			1 D3 G	5,6	GTr	PE	OPTION	2926	GREC	X											Favorable
55	1708 PARAMEDICAL	TOURNAI			1 D2 TT	3,4	TT	PE	DEGRE			X	X									X	Favorable
56	1708 PARAMEDICAL	TOURNAI			1 D3 TT	5	TTr	PE	OPTION	8107	SCIENCES SOCIALES ET EDUCATIVES	X					X				X		Favorable
57	1780 I.P.E.S. DE HUY	HUY	3542	HUY	1 D2 TT	3,4	TTr	PE	OPTION	9107	SCIENCES APPLIQUEES	X									X	X	Favorable
58	1787 Athénée royal Agri-Saint-Georges	HUY	4844	SAINTE-GEORGES-SUR-MEUSE	1 D3 P	5,6,7	P	PE	DEGRE			X					X	X					Favorable
59	1801 ATHENEE ROYAL D'OUFFET	OUFFET			1 D3 G	5,6	GTr	PE	OPTION	2652	SCIENCES ECONOMIQUES	X											Favorable
60	1901 ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	HERSTAL	3768	HERSTAL	R DQ	4	PQ	ALT	OPTION	3520	PEINTRE DECORATEUR/PEINTRE DECORATRICE	X					X		X				Favorable
61	2001 COLLEGE SAINT-BARTHELEMY	LIEGE			1 D3 G	5,6	GTr	PE	OPTION	2926	GREC	X											Favorable
62	2022 Institut Don Bosco	LIEGE	3978	LIEGE	R D3 TQ	7	TQ	ALT	OPTION	3224	TECHNICIEN/TECHNICIENNE DES CONSTRUCTIONS EN BOIS	X	X				X						Favorable
63	2043 Institut Saint-Jean Berchmans	LIEGE			1 D3 G	5,6	GTr	PE	OPTION	5201	HISTOIRE	X											Favorable
64	2101 ATHENEE ROYAL PAUL BRUSSON	MONTEGNEE	4412	HOLLOGNE-AUX-PIERRES	1 D3 P	5,6,7	P	PE	DEGRE			X					X				X		Favorable
65	2128 ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	SERAING	4261	SERAING	1 D3 TT	5,6	TT	PE	DEGRE			X									X	X	Favorable
66	2339 ECOLE POLYTECHNIQUE DE VERVIERS	VERVIERS	4684	VERVIERS	R DQ	4	PQ	ALT	OPTION	1208	OUVRIER QUALIFIE/OUVRIERE QUALIFIEE EN HORTICULTURE	X									X	X	Favorable
67	2339 ECOLE POLYTECHNIQUE DE VERVIERS	VERVIERS	4685	VERVIERS	1 D2 TT	3,4	TT																

ANNEXE III à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française accordant, pour l'année scolaire 2024-2025, dérogation à diverses normes dans l'enseignement secondaire.

Dérogation à la Globalisation du comptage

Décret du 29 juillet 1992 portant organisation de l'enseignement secondaire de plein exercice, article 22, §1^{er}, alinéas 6 à 10

Etablissements	Dérogations pour une période de 5 ans à partir de l'année scolaire 2024-2025 jusque l'année scolaire 2028-2029
1204 INSTITUT TECHNIQUE SAINT-LUC RUE SAINT-LUC 3 7000 MONS	Globalisation totale du comptage
1230 - INSTITUT SAINT-LUC RUE SAINT-LUC 3 7000 MONS	
3048 COMMUNAUTE EDUCATIVE SAINT-JEAN-BAPTISTE (D2-D3) RUE DU COLLEGE 27 5060 TAMINES	Globalisation totale du comptage
3049 COMMUNAUTE EDUCATIVE SAINT-JEAN-BAPTISTE RUE DU COLLEGE 27 5060 TAMINES	
1699 INSTITUT DES URSULINES – LA MADELEINE RUE DES CARMES, 10 7500 TOURNAI	Globalisation du comptage au 1 ^{er} degré
1709 INSTITUT NOTRE-DAME RUE DU FOUR CHAPITRE 3 7500 TOURNAI	

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française accordant, pour l'année scolaire 2024-2025, dérogation à diverses normes dans l'enseignement secondaire.

Bruxelles, le 11 avril 2025.

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, des Relations internationales et des Relations intra-francophones,

Elisabeth DEGRYSE

La Première Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement de Promotion sociale,

Valérie GLATIGNY

ANNEXE IV à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française accordant, pour l'année scolaire 2024-2025, dérogation à diverses normes dans l'enseignement secondaire.

Surveillant éducateur Arrêté royal du 15 avril 1977 fixant les règles et les conditions de calcul du nombre d'emplois dans certaines fonctions du personnel auxiliaire d'éducation et du personnel administratif des établissements d'enseignement secondaire, article 5, alinéa 1, 1°

Etablissements	Dérogations demandées à la condition de l'article 5, alinéa 1, 1°
FASE 667 Athénée royal de Rixensart Rue Albert Croy 3 1330 RIXENSART	Fusion 1/09/2013 Implantation concernée : FASE 1255 – Avenue Henri Lepage 4-6 à 1300 WAVRE (825 hab/km ² - 8.733m du siège) <u>Condition 1 non remplie</u> : distance à vol d'oiseau de 576 mètres de l'implantation FASE 1278 de l'IPES de Wavre (même caractère) – voiture : 1,3 km <u>Condition 2 remplie</u> : 208 élèves (> 200)
FASE 1415 Institut technique Saint-Joseph Rue Gustave Boël 23 7100 LA LOUVIERE	Fusion 1/09/1996 Implantation concernée : FASE 2917 Grand'Place 12 à 7070 LE ROEULX (203 hab/km ² - 5.744m du siège) <u>Condition 1 non remplie</u> : Implantation FASE 6433 de l'Institut Saint-Joseph DOA située à 0 km (même site) <u>Condition 2 remplie</u> : 275 élèves (> 200)
FASE 2636 Athénée royal de Bouillon – Paliseul Rue du Collège 35 6830 BOUILLON	Fusion 1/09/1996 Implantation concernée : FASE 5322 Rue de la Station, 65 à 6850 PALISEUL (50 hab/km ² - 14.261m du siège) <u>Condition 1 remplie</u> : distance à vol d'oiseau de 10.574m de l'implantation FASE 5241 de l'AR de Neufchâteau-Bertrix <u>Condition 2 remplie</u> : 87 élèves (>75)

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française accordant, pour l'année scolaire 2024-2025, dérogation à diverses normes dans l'enseignement secondaire.

Bruxelles, le 11 avril 2025.

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, des Relations internationales et des Relations intra-francophones,

Elisabeth DEGRYSE

La Première Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement de Promotion sociale,

Valérie GLATIGNY

ANNEXE V à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française accordant, pour l'année scolaire 2024-2025, dérogation à diverses normes dans l'enseignement secondaire.

Décret du 29 juillet 1992 portant organisation de l'enseignement secondaire de plein exercice, article 5quater, §2

Organisation de formations dans un autre établissement
Année scolaire 2024-2025

Etablissements	Dérogations demandées	Autres établissements
FASE 95765 Athénée Isala Van Diest Avenue des Croix de Guerre 1120 BRUXELLES	Indicateur : C2	Délocalisation avenue des Croix de Guerre, 116 à 1120 Bruxelles (implantation 11026 de l'Athénée des Pagodes) en attendant la construction du bâtiment définitif dans la même rue. Durée des travaux : environ 2 ans
FASE 95763 La cité école vivante Rue Bois d'Avroy, 27 4000 LIEGE	Indicateur : C2	Le site définitif de l'école réclame des travaux conséquents pour une durée de 3-4 ans. Tous les élèves et l'équipe éducative seront accueillis au 95 rue Louvrex, 4000 Liège pendant ce temps.
FASE 967 I.P.E.S. PARAMEDICAL LA SAMARITAINE Rue Samaritaine 14 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	Indicateur : C2	Démolition et reconstruction du site. Les élèves du 4 ^e degré seront hébergés dans le bâtiment Ferrer du Campus de l'Université du travail (Boulevard Rouillier 1 à 6000 Charleroi) pour une durée de 3 ans.
FASE 1711 Institut provincial d'enseignement secondaire de Tournai Boulevard Léopold 92B 7500 TOURNAI	Indicateur : C1	Délocalisation d'OBG du secteur 8 vers l'IESPP (FASE 1708 – rue de la Lys, 1 à 7500 TOURNAI). Cette dernière organise la section « esthétique » ainsi qu'une 7 ^e « esthétique artistique » et dispose de locaux adaptés et de matériel nécessaire aux élèves.
FASE 2626 Institut Notre-Dame Rue de Burhaimont 11 6880 BERTRIX	Indicateur : C1	Une vingtaine d'élèves du 1 ^{er} degré suivent les activités complémentaires d'électricité, dessin technique et mécanique sur le site de l'Ecole technique de Bertrix situé à 150m et faisant partie du même PO.
FASE 2777 Communauté Scolaire St-Benoit 2 ^e et 3 ^e degrés Rue de Luxembourg 2 6720 HABAY-LA-NEUVE	Indicateur : A1	Augmentation constante du nombre d'élèves et locaux insuffisants dans l'implantation principale. Les élèves de 3GT sont délocalisés dans les locaux du 1 ^{er} degré (FASE 2776) - Avenue de la Gare, 68 à 6720 HABAY-LA-NEUVE.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française accordant, pour l'année scolaire 2024-2025, dérogation à diverses normes dans l'enseignement secondaire.

Bruxelles, le 11 avril 2025.

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, des Relations internationales et des Relations intra-francophones,

Elisabeth DEGRYSE

La Première Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement de Promotion sociale,

Valérie GLATIGNY